

REGLEMENT SPORTIF 2021 DE L'ASSOCIATION DE CLASSE RG65 FRANCE

1 – Définition

2 – Saison sportive

3 – Types d'épreuves reconnus par l'association de classe :

- Championnat de France
- National
- Régates FFV
- Manifestations

4 – Classement des adhérents de la classe RG65

5 – inscriptions aux épreuves

6 – ouverture aux étrangers

PREAMBULE

CORINTHIAN SPIRIT

A l'instar des USA, il a été décidé statutairement d'appliquer l'Esprit Corinthien dans les rencontres de RG65 en France.

Esprit de camaraderie, de partage, d'entraide, et d'auto arbitrage personnel, entre amateurs; l'Esprit Corinthien est un code de conduite sportive et personnelle.

Cet esprit est de rigueur pendant les rencontres, sur toute sa durée, sur l'eau comme à terre.

Aucun élément du Règlement Intérieur ou Sportif ne saurait remettre en cause les principes ci-dessus établis.

1 – Définition

AFCRG65France: Association française de classe RG65

Classe RG65 : Un voilier radio commandé qui est construit suivant les règles de la classe RG65

Propriétaire : Une personne qui possède au moins 1 classe RG65.

Membre de l'Association française de classe RG65: Un propriétaire ayant réglé son adhésion.

Régates : compétitions organisées dans des clubs affiliés à la FFV

Manifestations : compétitions organisées dans les clubs FFMN et non affiliés

2 – Saison sportive

La saison sportive a lieu du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours

3 – Types d'épreuves reconnus par l'association de classe :

- Championnat de France

Compétitions organisée par un club FFV, Le club souhaitant organiser un championnat de France devra remplir un dossier à retirer auprès de l'association. Le choix de l'organisateur se fera lors d'une réunion du comité directeur.

- Coupe Nationale RG65

Compétition organisée par un club français. Le club souhaitant organiser une coupe Nationale RG65 devra remplir un dossier à retirer auprès de l'association. Le choix de l'organisateur se fera lors d'une réunion du comité directeur.

- Régates FFV

Compétitions organisées dans des clubs FFV*.

- Manifestations

Compétitions organisées dans les autres clubs*.

*Pour qu'une épreuve soit reconnue, la date de l'épreuve doit être communiquée le plus tôt possible au secrétaire de l'association pour parution dans le calendrier. L'épreuve devra être annoncée sur le forum au moins 15 (quinze) jours avant sur le forum avec l'avis de course et les conditions d'inscriptions.

Pour les clubs FFV, le club doit aussi faire l'inscription auprès des instances de la FFV.

4 – Classement des adhérents de la classe RG65

Le classement est établi à partir des épreuves définies dans le §3. La formule actuelle de calcul de point par régates. Pour qu'une régates soit comptabilisée il faut envoyer les résultats à l'association.

$$RP = 1000 * ((T-P)+1)/T * k$$

RP = Point

T = nombre de skippers

P = place

k = coefficient

nous avons actuellement 6 coefficients pour les épreuves.

Coef 0,5 pour les régates d'une journée dépassant le quota de 3 régates par club ou plan d'eau inscrites au calendrier

Coef 1 pour les régates d'une journée inscrites au calendrier

Coef 1,2 pour les régates de plus d'une journée inscrites au calendrier et les nationaux étrangers

Coef 1,5 pour le national

Coef 1,8 pour l'europeen master

Coef 2,4 pour le world

sachant que ces deux championnats ne peuvent avoir lieu la même année.

- Le classement se fait sur les 6 meilleures régates de chaque adhérent de l'association de classe.
- En cas d'égalité, les adhérents sont départagés sur la moyenne des points sur la totalité des régates
- Seul 2 régates de coef 1,2 ou plus seront comptabilisés par adhérent.
- Un maximum de 3 régates par club et plan d'eau seront coefficient 1.
- Un seul meilleur résultat pris en compte pour les skippers n'ayant pas d'adhésion à l'association de classe.

Les classements établis par l'association sont :

- Classement général avec tous les membres de l'association.
- Classement moins de 18 ans
- Classement féminin
- Classement monotype (ex : DF65)

Pour dynamiser sa région, un responsable régional pourra réaliser un classement des skippers pour sa région.

5 – inscriptions aux épreuves

Championnat de France

L'inscription au Championnat de France sera ouverte aux membres de l'association de classe ayant une licence FFV compétition. Il n'y a pas de sélection de skippers pour cette épreuve.

Coupe Nationale RG65

L'inscription à la coupe Nationale RG65 est ouverte à tous les membres de l'association. Il n'y a pas de sélection de skippers pour cette épreuve.

Régates FFV

L'inscription aux régates FFV sera ouverte aux membres de l'association de classe ayant une licence FFV compétition.

Manifestations

L'inscription aux manifestations est ouverte à tous les skippers ayant un bateau conforme à la jauge RG65.

Les préinscriptions aux épreuves sont fortement conseillées pour que l'organisateur puisse préparer son événement. L'organisateur devra publier cette liste sur le forum.

Il est du ressort de chaque participant de se conformer aux exigences du club organisateur. L'organisateur est seul responsable des rencontres qu'il organise.

6 – ouverture aux étrangers

La participation des compétiteurs étrangers est encouragée.

L'avis de course définira les modalités d'accès à la compétition.